

**SÉANCE 01 du 20 janvier 2026**

L'AN DEUX MIL VINGT-SIX, le 20 janvier à 20 heures 00, le Conseil Municipal de la Commune de LE FRÉCHOU dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, en la maison commune, sous la présidence de Monsieur André APPARITIO, Maire, suite à la convocation adressée individuellement aux conseillers le 13 janvier 2026.

**Présents : Mesdames et Messieurs les Conseillers Municipaux**

André APPARITIO, Pierre REAU, Corinne GIMENES, David BESSIERE, Patrick CAPELETTO, Isabelle FUHREL, Anne-Claire HOUDARD, Cédric MERCERON, Stéphanie MERCERON, Anne-Marie POLONI.

**Secrétaire de séance** : Isabelle FUHREL

Le Quorum étant atteint, le Conseil municipal peut délibérer.

ORDRE DU JOUR		
Ordre	Délibérations	Objet
1	<b>DEL 2026-001</b>	Désignation d'un(e) secrétaire de séance
2	<b>DEL 2026-002</b>	Approbation et signature du registre des délibérations du conseil municipal du 16 décembre 2025
3	<b>DEL 2026-003</b>	Entreprise Vilas - Sécurisation et réfection d'urgence de l'église
4	<b>DEL 2026-004</b>	DETR - Demande de subvention - Église : sécurisation et réfection d'urgence
5	<b>DEL 2026-005</b>	FACIL - Demande de subvention - Église : sécurisation et réfection d'urgence
6	<b>DEL 2026-006</b>	État des restes à réaliser 2025
7	-	Point sur Biblio'Sol
8	-	Point sur les travaux salle et cuisine communale
9	-	Questions diverses

Le Maire ouvre la séance 20h40

**01. DEL 2026 – 001 : Désignation d'un (e) secrétaire de séance**

Le Fréchou,

Conformément aux dispositions de l'article L2121-15 du code général des collectivités territoriales, le conseil municipal est invité à nommer un ou une de ses membres pour remplir les fonctions de secrétaire.

LE CONSEIL MUNICIPAL  
Après en avoir délibéré,

- ▶ **Décide** à l'unanimité de procéder à cette désignation par un vote à main levée
- ▶ **Désigne** Isabelle FUHREL Secrétaire de séance

10 voix POUR  
00 voix CONTRE  
00 Abstention

## **02. DEL 2026 – 002 : Approbation du procès-verbal du conseil municipal du 16 décembre 2025**

Monsieur le Maire présente le procès-verbal du conseil municipal du 16 décembre 2025.

**Le Conseil municipal,  
Après en avoir délibéré,**

10 Voix POUR  
00 Voix CONTRE  
00 Abstention

## **03. DEL 2026 – 003 : Entreprise Vilas - Sécurisation et réfection d'urgence de l'église**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que la commune du Fréchou, lauréate du dispositif "Village d'Avenir", engage une réflexion globale sur deux enjeux majeurs pour son développement et son attractivité :

1. Embellissement du village et aménagement des espaces publics : Cette démarche vise à renforcer le cœur du bourg, à dynamiser la vie sociale, à améliorer le cadre de vie des habitants et à développer des cheminements doux pour encourager les mobilités piétonnes et les usages partagés.
2. Raréfaction des disponibilités foncières et bâties : Cette situation, notamment en raison de l'acquisition de plusieurs biens par une communauté religieuse, limite la capacité d'accueil de la commune, notamment pour les besoins saisonniers. Cela appelle à une réflexion sur l'équilibre et la diversité des usages du bâti existant.

✚ Dans ce cadre, la première phase opérationnelle du projet, prévue pour l'année 2026-2027, concerne **la restauration et la sécurisation d'urgence d'une partie de l'église communale.** Cet édifice, classé au patrimoine communal, présente actuellement de graves désordres structurels, notamment des chutes de pierres, et des risques accrus de chutes supplémentaires. Ces dangers sont un réel risque pour la sécurité des administrés et des usagers.

Les travaux envisagés ont pour objectif de sécuriser le site, prévenir tout accident, préserver le patrimoine et permettre la poursuite des actions liées à la valorisation du cœur de village. Cette intervention constitue une priorité absolue, condition indispensable à la mise en œuvre des projets à venir dans le cadre du programme "Village d'Avenir".

Monsieur le Maire présente le devis établi par l'entreprise Vilas, spécialisée depuis plusieurs années dans la réfection de l'église.

Il précise qu'une demande de subventions sera déposée auprès de l'État (DETR) et du Département (FACIL). Les travaux ne débiteront qu'après l'obtention des financements nécessaires, à savoir les prêts et les subventions.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide :

- **De valider** le devis présenté par l'entreprise Vilas pour un montant de 59 723,12 € TTC, sous les conditions énumérées par Monsieur le Maire (obtention des prêts et subventions nécessaires).
- **D'autoriser** Monsieur le Maire à signer tous les documents nécessaires à la réalisation de ce projet.

**04. DEL 2026 – 004 : DETR – Demande de subvention - Église : sécurisation et réfection d’urgence**

Monsieur le Maire expose au conseil municipal qu’un dossier DETR / DSIL peut être déposé auprès de la préfecture afin d’obtenir une aide de l’état concernant le projet « Église : sécurisation et réfection d’urgence ».





Monsieur le Maire donne une description du projet :

Lauréate du dispositif Village d’Avenir, la commune du Fréchou engage une réflexion globale autour de deux enjeux majeurs pour son développement et son attractivité, mais aussi un programme de travaux répondant à des enjeux de sécurité publique, de préservation du patrimoine communal et de revitalisation du cœur de village.

Dans le cadre de la première phase de son projet de développement local, la commune prévoit la restauration et la mise en sécurité urgente d’une partie de l’église communale, bâtiment emblématique du centre-bourg.

Cet édifice patrimonial présente aujourd’hui des désordres structurels importants, avec des chutes de pierres et des risques avérés de chutes supplémentaires, constituant un danger immédiat pour les administrés et les usagers.

Les travaux projetés visent à sécuriser le site et ont pour objectifs :

-  de prévenir tout risque d’accident
-  de supprimer les risques pour la sécurité des personnes,
-  de préserver un édifice public structurant,
-  de maintenir l’usage et l’attractivité du cœur de bourg.

Cette opération répond pleinement aux critères d’éligibilité de la DETR / DSIL en matière de sécurité des équipements publics, de sauvegarde du patrimoine et de soutien aux communes rurales.

Cette intervention constitue une priorité absolue, condition indispensable à la mise en œuvre des actions ultérieures du programme Village d’Avenir.

Le budget prévisionnel de ce budget est évalué à :

- HT : 49 769€27
- TTC : 59 723€12

Ce projet est une priorité pour la sécurité du village et ambitieux pour notre commune rurale de petite taille, c’est pour cela que nous sollicitons votre aide à hauteur de 40 %, soit :

- HT : 19 907€71
- TTC : 23 889€25

**Plan de Financement :**

- TOTAL HT DU PROJET	49 769€27	
- Demande de subvention DETR	19 907€71	-----40%
- Demande de subvention FACIL	9 953€85	-----20%
- Autofinancement HT (Commune)	19 907€71	-----40%
- Autofinancement TTC	23 889€25	

*Si obtention des  
demandes de subventions*

Le conseil municipal après avoir ouï l’exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, à l’unanimité :

**Valide** Le plan de financement énoncé ci-dessus

**Autorise** Monsieur le Maire à signer tous les documents inhérents à ce projet et à faire une demande de DETR /DSIL auprès de la préfecture.

**05. DEL 2026 – 005 : FACIL – Demande de subvention - Église : sécurisation et réfection d’urgence**

Monsieur le Maire précise à l’ensemble du Conseil Municipal qu’il est possible de faire une demande De Fonds d’Aide aux Communes et Intercommunalités lo-et-garonnaises (FACIL).

Le FACIL est composé de deux enveloppes dont une destinée aux financements des équipements à dimension locale, dénommée « équipements locaux », qui vise à financer les équipements publics qui vivent dans les communes de moins de 2000 habitants, ainsi que les aménagements réalisés par les communes sur le domaine public routier départemental.

La subvention maximale pouvant être accordée, bonus écologique compris, est de 7 500€.

Ainsi, une demande pour l’année 2026 peut être faire pour le projet suivant : « **Église : sécurisation et réfection d’urgence** ».

La commune du Fréchou mène une action prioritaire de sécurisation et de valorisation de son patrimoine communal, dans un contexte de revitalisation du centre-bourg et de maintien de la qualité de vie en milieu rural.

L’église communale, située au cœur du village, présente aujourd’hui des désordres structurels importants. Des chutes de pierres ont été constatées, mettant en péril la sécurité des administrés et compromettant la conservation de cet édifice patrimonial.

La première phase du projet communal, prévue en 2026-2027, consiste à réaliser des travaux urgents de restauration et de mise en sécurité, afin de préserver ce patrimoine, garantir la sécurité publique et soutenir la dynamique locale.

Cette opération s’inscrit pleinement dans les objectifs départementaux de soutien aux communes rurales, de préservation du patrimoine de proximité et de renforcement de l’attractivité territoriale.

Le budget prévisionnel de ce budget est évalué à :

- **HT : 49 769€27**
- **TTC : 59 723€12**

Ce projet est une priorité pour la sécurité du village et ambitieux pour notre commune rurale de petite taille, c’est pour cela que nous sollicitons votre aide à hauteur de 40 %, soit :

- **HT : 19 907€71**
- **TTC : 23 889€25**

**Plan de Financement :**

- TOTAL HT DU PROJET	49 769€27	
- Demande de subvention FACIL	9 953€85	-----20%
- Demande de subvention DETR	19 907€71	-----40%
- Autofinancement HT (Commune)	19 907€71	-----40%
- Autofinancement TTC	23 889€25	

*Si obtention des demandes de subventions*

Le conseil municipal après avoir oui l’exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, à l’unanimité :

**Valide** Le plan de financement énoncé ci-dessus

**Authorise** Monsieur le Maire à signer tous les documents inhérents à ce projet et à faire une demande de Facil auprès de la région.

## 06. DEL 2026-006 : État des restes à réaliser 2025

Monsieur le Maire expose qu'il y a lieu de procéder à la modification des restes à réaliser (RAR) 2025, tels qu'ils ont été votés en décembre 2025, à la suite des observations formulées par la Trésorerie.

Le Conseil Municipal,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu la nécessité de présenter au conseil municipal les restes à réaliser pour la section d'investissement pour l'exercice 2025 avant l'adoption du budget primitif 2026,

Après présentation par le maire,

### COMMUNE DE LE FRECHOU - 2025

#### État des restes à réaliser - Dépenses d'investissement

Opération	Article	Désignation	Budget total	Réalisation	Solde	Engagé	R.A.R.
	203	Frais d'études, rech. & dev. & frais d'insertion	1 500,00	0,00	1 500,00	0,00	0,00
<b>20 Immobilisations incorporelles</b>			<b>1 500,00</b>	<b>0,00</b>	<b>1 500,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
	2184	Matériel de bureau et mobilier	2 500,00	455,19	2 044,81	0,00	1 000,00
	2181	Install.général.es,agencement & aménagements divers	4 000,00	0,00	4 000,00	0,00	4 000,00
	2152	Installations de voirie	1 500,00	351,02	1 148,98	0,00	0,00
	2188	Autres immobilisations corporelles	2 000,00	771,31	1 228,69	0,00	1 200,00
	2131	Bâtiments publics	83 618,04	47 947,11	35 670,93	0,00	25 000,00
	2135	Instal.gené..agencements.aménagements des constr.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	2157	Matériel et outillage technique	2 500,00	0,00	2 500,00	0,00	1 000,00
	2132	Bâtiments privés	25 500,00	0,00	25 500,00	0,00	0,00
<b>21 Immobilisations corporelles</b>			<b>121 618,04</b>	<b>49 524,63</b>	<b>72 093,41</b>	<b>0,00</b>	<b>32 200,00</b>
<b>Total Dépenses d'investissement</b>			<b>123 118,04</b>	<b>49 524,63</b>	<b>73 593,41</b>	<b>0,00</b>	<b>32 200,00</b>

### Constate :

- Que certains projets et opérations d'investissement engagés au cours de l'exercice 2025 ne sont pas encore entièrement réalisés, générant des restes à réaliser tant en dépenses qu'en recettes.
- Que ces restes à réaliser devront être inscrits au CFU 2025 et pris en compte pour l'élaboration du budget primitif 2026, afin d'assurer la continuité des opérations.

### Décide à l'unanimité :

D'enregistrer dans les comptes de la commune les restes à réaliser pour l'exercice 2025, conformément aux pièces justificatives fournies par les services.

De porter à la connaissance du Conseil Municipal l'état des restes à réaliser, tant en dépenses qu'en recettes, pour information et suivi budgétaire.

De charger le maire de veiller à la bonne inscription et au suivi comptable de ces restes à réaliser avant le vote du budget 2026.

## **07. Point sur Biblio'Sol**

Monsieur le Maire souhaite revenir sur le projet Biblio'sol, la future bibliothèque installée dans l'ancienne cuisine.

Les travaux réalisés par les entreprises sont désormais terminés et les premiers livres ont commencé à être rassemblés et classés.

Plusieurs mois se sont écoulés depuis, et certains aspects restent à préciser afin de préparer l'ouverture effective de Biblio'sol.

- la date butoir prévue pour l'ouverture en 2026 ?
- Comment la bibliothèque va-t-elle fonctionner au quotidien : qui sera chargé de la gestion, des permanences et de l'accueil du public ?
- Où en est le classement et le rangement des livres ?
- Enfin, y a-t-il d'autres éléments ou besoins à anticiper pour garantir le bon lancement de Biblio'sol ?

L'idée n'est pas de pointer un retard, mais de s'assurer que le projet puisse être pleinement opérationnel et profiter à tous les habitants dans les meilleures conditions.

Monsieur le Maire laisse la parole à ceux qui suivent ce dossier pour nous éclairer sur ces points.

Madame Houdard (présidente de l'association Sports et loisirs) précise qu'un règlement intérieur est à l'étude avec la volonté de pouvoir ouvrir une demi-journée par semaine dès la rentrée de septembre 2026 et d'organiser en plus des rencontres autour de jeux. Le problème principal est la mobilisation des adhérents pour permettre cette ouverture hebdomadaire.

## **08. Point sur les travaux salle et cuisine communale**

Monsieur le Maire souhaite faire le point sur les travaux qui restent à réaliser pour la cuisine communale mais aussi la salle communale.

### **Cuisine Communale**

#### **1. Vaisselle**

- Les 10 couteaux manquants ont été réceptionnés la semaine dernière (fournisseur : Henri Julien).

#### **2. SAS cuisine communale**

- Rendez-vous initialement prévu le mardi 19 janvier 2026 a été reporté au lundi 26 janvier 2026 par la commerciale.
- Points à aborder lors du rendez-vous :
  - Ajouter des étagères-grilles dans la chambre froide
  - Demander les modes d'emploi
  - Vérifier le devis du lave-vaisselle déjà réalisé et voir s'il y a possibilité de modification ou d'offre tarifaire
  - Demander un devis pour un congélateur/frigo

#### **3. Congélateur et lave-vaisselle**

- Possibilité de demander un devis à Promocash ou Métro, qui proposent de l'électroménager professionnel

#### **4. Peinture**

- LD Peinture a été contacté
- Actuellement, son planning est complet
- Devrait revenir rapidement pour clôturer sa prestation
- Demander devis pour le passe-plat

**5. Meuble avec étagères amovibles**

- Demander un devis à SDB pour meuble avec crémaillère en bois et boucher le trou dans la salle.
- 6. Cagibi attenant à la salle communale pour rangement tables et chaises.** (Ouverture entre ce cagibi et la salle) : devis à réaliser par AGIR pour le sol et RENOBAT pour l'ouverture.
- 7. Radiateurs salle communale :** demande de devis aux entreprises Capeletto et SARL Mézin pour 2 rayonnants de 2000 w

**09. Questions diverses**

- **AGIR** : changement de date pour la prestation effectué et acté : passage le lundi matin.
- 2 panneaux signalétiques de danger donnés à M. Bessieres pour délimiter les zones dangereuses sur la voirie à Cabusse.
- Même problème de bas-côtés glissants à Pichotte : M. le maire est chargé de contacter la voirie pour faire part de ce danger pour les usagers.
- Problème récurrent lié au stationnement de véhicules devant la maison M. Driss gênant la manœuvre du bus scolaire.
- **Fossés qui débordent** : demander à l'agent communal d'enlever les feuilles.
- Faire courrier à la population leur demandant d'entretenir, tailler leurs haies leurs arbres en bordure de route, rue, chemin.
- Libérer l'accès au compteur de la salle communale.

Date du prochain conseil municipal :

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire déclare la séance close à 22h25

Liste des Délibérations du conseil municipal examinée le 16 décembre 2025		
Ordre	Délibérations	Objet
1	<b>DEL 2026-001</b>	Désignation d'un(e) secrétaire de séance
2	<b>DEL 2026-002</b>	Approbation et signature du registre des délibérations du conseil municipal du 16 décembre 2025
3	<b>DEL 2026-003</b>	Entreprise Vilas - Sécurisation et réfection d'urgence de l'église
4	<b>DEL 2026-004</b>	DETR - Demande de subvention - Église : sécurisation et réfection d'urgence
5	<b>DEL 2026-005</b>	FACIL - Demande de subvention - Église : sécurisation et réfection d'urgence
6	<b>DEL 2026-006</b>	État des restes à réaliser 2025

Signature de l'exécutif,  
Le maire, André APPARTIO



Signature du secrétaire de séance,  
Isabelle FUHREL